

**Convention de gestion de l'aire communautaire de La Malcombe :
Avenant de prolongation**

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

Avis du Bureau	
séance du 02/12/04	favorable

Prévision budgétaire	
BP 2005 Imputation : 611- 810	Montant : 68 250 €

L'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003.

Il a été décidé de confier la gestion de l'aire pour l'année 2004, et par convention en date du 23 décembre 2003, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

A compter du 1^{er} janvier 2005, le suivi social des familles gens du voyage domiciliées à La Malcombe sera assuré par l'association Gadgé dans le cadre de la mission qui lui a été déléguée par le Conseil Général du Doubs.

Dès lors, et dans la perspective du transfert à la CAGB du personnel du CCAS affecté à l'aire au second trimestre 2005, il est proposé de prolonger par avenant la convention actuelle jusqu'au 31 mars 2005. Cette période de prolongation est rendue nécessaire pour permettre le transfert du personnel et pour définir les termes du partenariat avec l'association Gadgé.

Le montant de la prestation du CCAS pour cette période transitoire est évalué à 68 250 euros.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prolonge du 1/1/2005 au 31/03/2005 l'actuelle convention de gestion CAGB-CCAS**
- **autorise M. le Président de la CAGB à signer cet avenant**
- **approuve l'inscription d'un crédit de 68 250 € au titre du Budget 2005**

Pour extrait conforme,

Le Président